

CONFIDENTIAL

1033-51.

Sir R Stewart
Sir G. Rendel
 BRITISH EMBASSY,
 CAIRO.
 7.12.61.

December 4, 1961.

My dear John,

VGT 1016/283

I think it may be useful for you to have a few quick impressions of the effect which the affair of the French Property Commission has had on the situation in Cairo and on the position of this Embassy in particular.

2. The consequences have been felt most immediately in our social life. Among the offences with which Egyptians involved in the proceedings against the French have been accused is the passing of ordinary non-confidential information of an economic or political character to members of the French Mission; and even being seen at lunch with Mattei seems to have been treated as a suspicious circumstance. Against this background it is not surprising that our Egyptian dinner guests, never very easy to assemble, have now vanished altogether. Even before the action against the French some of our friends made half-serious observations on leaving the house that it might be the last we saw of them for some time. As things now are it is not a kindness to anybody, outside the small circle of those whose position gives them immunity from police persecution, to invite him to a meal or for that matter to talk to him in a public place.

3. For our part we are taking the line that, while not doing anything to endanger friendly Egyptians, we should in all other respects refrain from modifying our behaviour in any way; and we are taking care to act in such a way that e.g. the local staff will not feel that we are at all disconcerted or alarmed by what has happened to the French. I am trying myself to make as many public appearances as possible, and will be greatly helped in this during the next three weeks by Arnold Toynbee's visit.

4. More specifically, we have to consider one or two particular aspects of our work, such as the plans for opening an Embassy Library. If it were to open this week, I doubt if it would be visited by any Egyptians at all. If we succeed in getting it open in January or February, I think it reasonable to suppose that some people at any rate will infer that, since we have been permitted to open it after the French affair, the authorities cannot be altogether hostile to it, and we may have a number of readers from the outset. All the same I am afraid it will get off to a slow start. In my view, however, it would be a great mistake to conclude from this that we should postpone the opening. We have already told the Ministry of Foreign Affairs that we intend to set up the Library shortly, and the inferences which they would draw from a failure to do so on our part could be damaging. Moreover such a failure would conflict with the general policy I have suggested in my previous paragraph, and which I am convinced is our best line.

/5.

J.G.S. Beith, Esq., C.M.G.,
 North and East African Department,
 Foreign Office.

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

- 2 -

5. The relevance of the accusations against the French to the proposal now under consideration for transferring the work of Ghazarian's agency to the Embassy building has been dealt with in a telegram on this subject. This would be a radical departure from the system we have accepted hitherto, and I think the general desirability of carrying on as usual is an additional argument against the change. For reasons which have also been set out in telegrams, we may be obliged to adopt this course. But as things now are it would be an untimely move.

Yours ever,

Harold

(H. Beeley)

CONFIDENTIAL

Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the enclosed 'Terms and Conditions of supply of Public Records' leaflet

V

NORTH AND EAST AFRICAN DEPT.

UNITED ARAB REPUBLIC

V

Gr. 1016/287.

101

FROM Mr Peden
Paris.
to news.

No.

Dated December 7.

Received December 8.

SUBJECT:

French Property Commission.

Extract from Senate discussion
on December 5.

References

None

MINUTES

This is useful for the record.

J. King
13/12

(Printing Instructions)

to J.P. a.a.

You asked to see any
French official statements.

PAH/Blair.
17/12

(Outward Action)

Mr Beith.
J.B. 18/12
Legal Adviser

✓
Dec 14

M. Comte did not mention
in the passage at x that the
Presidential decree limited the
immunity granted from legal procedure
to acts performed in an official
capacity. This is where the
catch lies for the French.

PAH/Blair
18/12

(Action completed)

(Main Indexed)

3/12 ✓
1 ✓

Notes Dept may have obs on that passage.

Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the enclosed 'Terms and Conditions of supply of Public Records' leaflet

It seems strange that the French should not have waived the qualification of the immunity contained in the U.A.R. Decree. Perhaps they deliberately refrained from raising the issue, as already mentioned on other pp., international law/practice does not, in our opinion support the French contention that servants of foreign Govt agencies other than diplomatic missions in the receiving State enjoy full and unqualified immunity from the local jurisdiction.

3

Number of copies.....
Number of copies of enclosures.....

[Signature]
21/12

PARB.
20/12.

C Dept Sec. 2/1/62
Mr James 2/1/62

2298

SENAT — 2^e SEANCE DU 5 DECEMBRE 1961

Algérie pour l'année 1962 et des voies et moyens qui leur sont applicables :

Nombre des votants.....	145
Suffrages exprimés.....	145
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 73	
Ont obtenu :	
MM. Hector Peschaud.....	145 voix.
Marcel Pellenc.....	145 —
Alex Roubert.....	143 —
Yvon Coudé du Foresto.....	141 —
Jacques Soufflet.....	140 —
Laurent Schiaffino.....	139 —
René Montaldo.....	139 —

MM. Hector Peschaud, Marcel Pellenc, Alex Roubert, Yvon Coudé du Foresto, Jacques Soufflet, Laurent Schiaffino et René Montaldo ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame membres titulaires de cette commission mixte.

Voici maintenant le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres suppléants de la même commission :

Nombre des votants.....	143
Suffrages exprimés.....	143
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 72	
Ont obtenu :	
MM. André Armengaud.....	140 voix.
Jacques Descours Desacres.....	140 —
Jean-Marie Louvel.....	139 —
Joseph Raybaud.....	139 —
Antoine Courrière.....	138 —
Jean-Eric Bousch.....	138 —
André Maroselli.....	137 —

MM. André Armengaud, Jacques Descours Desacres, Jean-Marie Louvel, Joseph Raybaud, Antoine Courrière, Jean-Eric Bousch et André Maroselli ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je les proclame membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

— 8 —

ATTAQUES CONTRE LES REPRESENTANTS OFFICIELS DE LA FRANCE A L'ETRANGER

Discussion d'une question orale avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante :

M. Edouard Bonnefous expose à M. le Premier ministre que les attaques répétées dont nos représentants officiels sont l'objet à l'étranger — saccage de l'ambassade de France au Maroc, arrestations de diplomates français en Egypte — provoquent en France une émotion profonde et risquent de nous porter un préjudice durable dans le monde.

Il souhaite que le Parlement soit le plus rapidement possible informé non seulement de cette situation, mais des mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire respecter la France à l'étranger (n° 121).

La parole est à M. Edouard Bonnefous.

M. Edouard Bonnefous. Mesdames, messieurs, je tiens tout d'abord à remercier M. le ministre des affaires étrangères d'avoir si rapidement accepté de venir devant le Sénat donner les explications qui s'imposent à propos de la question que je lui ai posée.

Depuis deux mois, il s'est passé des événements d'une extrême gravité en ce qui concerne le rôle de la France dans le monde.

Le 11 novembre dernier, à Rabat, à l'issue de manifestations où l'on flétrissait le colonialisme et où l'on réclamait la libération de Ben Bella, un cortège se forma aux cris de : « A l'ambassade de France ! »

Quand les émeutiers arrivèrent devant le portail, aucun policier ne s'y trouvait. Ils entrèrent alors dans l'ambassade.

Ici, je veux simplement rappeler les déclarations mêmes de la femme de notre ambassadeur qui disait :

« Du Perron, nous entendions distinctement les clameurs des manifestants qui se dirigeaient vers notre quartier. Subitement, nous avons vu les manifestants déboucher en hurlant au bas du jardin par la grille ouverte devant laquelle se tenait le portier et qu'aucun service d'ordre ne défendait. Lapidé, atteint à la tête, le portier vint vers nous en courant. Les manifestants le poursuivirent en hurlant, agitant des banderoles antifrançaises et deux drapeaux : un drapeau marocain et un drapeau fellagha. »

Ce drapeau fut planté sur l'ambassade. « Notre intendant tenta de les arrêter sur le haut des marches. Il fut atteint à la tête par un parapluie et s'écroula, frappé à coups de marteau et à coups de talon. Avec mes enfants, je me précipitai dans l'escalier où la horde déchaînée me poursuivit. Je parvins à leur échapper. »

« Les manifestants mirent le feu aux coussins des banquettes et des fauteuils, saccagèrent tout le mobilier, arrachèrent les fils téléphoniques, brisèrent les vitres et toutes les glaces, éventrèrent les fauteuils et les lits et incendièrent même certains bureaux. »

Cette ambassade est installée dans les locaux de l'ancienne ambassade de France, d'ailleurs édiflée par Lyautey.

Sans vouloir passionner sur ce point le débat, je dois dire cependant qu'il n'y a pas de précédent historique à de pareils faits concernant la France et, pour ma part, je ne connais que trois précédents d'ambassades saccagées : pendant la révolution de 1958, l'ambassade de Grande-Bretagne en Irak, et les ambassades de Belgique au Caire et à Belgrade après la mort de Lumumba ; mais alors, le problème était essentiellement politique, et dans le cas de la Grande-Bretagne, il s'agissait d'une révolution en Irak.

Que se passa-t-il après ces événements ? On nous dit que le roi Hassan II a fait présenter ses excuses à M. Roger Seydou, notre ambassadeur à Rabat, et que des réparations nous sont promises. Seulement, dans le même temps, l'ambassadeur du Maroc en France était chargé de s'inquiéter du sort de Ben Bella.

Pour qu'aucune illusion ne persiste, le ministre marocain M. Ahardane déclarait expressément : « Croyez-vous que nous pourrions empêcher des manifestations aussi longtemps que les ministres algériens feront la grève de la faim et seront détenus ? » Il faut que « la France accepte de comprendre la nécessité de libérer Ben Bella ».

Ce qui est grave dans cette affaire, mes chers collègues, c'est que l'offense subie par la France s'accompagnait d'une mise en demeure comminatoire.

Quelle fut notre réaction ? Je vais ici citer des faits sans les commenter :

Le 13 novembre, Ben Bella et ses compagnons sont transférés à Garches.

Le 14 novembre, les ministres marocains arrivent à Paris et sont reçus à l'Élysée.

Jusqu'au 19, la France déclare, dans une note officieuse, que c'est à elle et à elle seule « d'assurer la sécurité et le contrôle de la santé de Ben Bella et de ses compagnons aussi longtemps que continueront les attentats terroristes et les combats en Algérie ».

Le 20, un accord intervient entre la France et le ministre marocain représentant le roi Hassan II. La France accepte de se rallier au plan chérifien, lequel a été soumis au préalable à Ben Bella.

Le 21, après un long entretien entre l'ambassadeur marocain et le ministre des affaires étrangères, c'est un médecin chérifien qui est envoyé. Le 1^{er} décembre, on annonce le transfert de Ben Bella et de ses compagnons au château d'Aunoy, transfert qui avait été réclaté à plusieurs reprises par les envoyés de l'ambassade du Maroc et qui n'avait été fait qu'après autorisation donnée par le représentant officiel d'Hassan II.

Voilà ce qui à mon avis est tout de même, mes chers collègues, très grave dans cette affaire. Je n'en dirai pas plus, sinon que je serais bien heureux de savoir ce que pensent les rédacteurs — au pluriel — du *Courrier de la colère* qui écrivaient, le 10 janvier 1958 : « Après Bourguiba et Mohammed V, le régime veut envoyer un quelconque général Catroux ouvrir les portes de la Santé à M. Ben Bella. La France ne le tolérera pas. » (Applaudissements à droite et au centre gauche.)

Et naturellement, car tout s'enchaîne, ce fut peu de temps après les manifestations hostiles devant l'ambassade de France à Moscou où de jeunes Africains hissèrent le drapeau fellagha sur l'ambassade elle-même. Je pose la question : imagine-t-on la réaction soviétique si de jeunes Hongrois installés à Paris avaient hissé sur l'ambassade de la rue de Grenelle le drapeau de la Hongrie libre ?

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Permettez-moi de vous dire que le fait n'est pas exact.

M. Edouard Bonnefous. Tant mieux ! Mais ce fait n'a pas été démenti jusqu'à présent. C'est la première fois qu'un démenti nous est apporté, ce qui prouve l'utilité d'un tel débat !

M. le ministre. Il n'a jamais été démenti parce qu'il n'a jamais été annoncé.

M. Edouard Bonnefous. Il a été annoncé dans toute la presse. J'ai ici des documents grâce auxquels je pourrais vous le prouver.

En Egypte, la situation est plus grave encore. Non seulement la France est bafouée, mais il s'agit, ainsi que M. Maurice Garçon l'écrivait dans *Le Monde* d'hier, d'un véritable « attentat contre le droit des gens ». Les faits parlent d'eux-mêmes. Je crois essentiel de les rappeler.

1	2	cms	PUBLIC RECORD OFFICE	ins	1	2
Ref: FO 3A/158795				8073		
Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the enclosed Terms and Conditions of supply of Public Records leaflet.						

★Published by International Latex Corporation in *legging* newspapers, including:

The New York Times.

The Washington Post

RECEIVED IN

7 DEC 1961

DEC 10 1961

586

DECEMBER 5, 1961

Why Give Aid to This DICTATOR?

by A. N. SPANEL, Chairman
International Latex Corporation

Gamal Abdel Nasser, the small-bore Hitler on the Nile, is neck-deep in trouble. His economy is bogged down, the people more wretchedly poor than ever. The ruthless looting of private property in the name of Nasser's special brand of socialism is spreading panic and disaffection through the upper and middle classes. At the same time the secession of Syria has wrecked the pretensions of the United Arab Republic; Egypt, neither Arab nor a republic, is now "united" only with itself.

In this time of frustration and falling prestige, the Cairo dictator has unveiled a sensational conspiracy, complete with "confessions" by the top villains. Wicked imperialists, it appears, have been plotting to assassinate the boss-man, overthrow his glorious regime and arm Israel for aggressions against its neighbors.

A providential melodrama to mask the dictator's failures and divert attention from his defeats? But only the most naive will assume that the conjuncture of events is accidental. **Nasser desperately needed a face-saver.** The fantasy of murder and coup d'etat has obviously been concocted to meet the need.

CONJURED PLOTS MASK FAILURES

It isn't even original. **When things go bad, the discovery of a "plot," followed by a spectacular trial, is standard procedure in the manual of modern tyrants.** If your subjects are hungry, feed them "red herrings." If your followers are increasingly angry and demoralized, produce some impressive scapegoats, preferably foreign devils.

The stellar role in Nasser's police thriller has been assigned to France. Other free nations—Italy, Switzerland, Belgium, Japan, Israel are implicated in supporting roles. A collection of Egyptians serve as extras. Leading newspapers everywhere have reviewed the story.

Four French diplomats, members of an official Commission which has been in Cairo for 18 months negotiating about sequestered French properties, are cast as the main plotters. And at least two of them, Henri Mouton and Jean-Paul Bel-liver, allegedly "confessed" within three or four days after their arrest; so, of course, have all the Egyptians.

The fantasy is as clumsy as it is unconvincing. If the French Government were plotting a coup d'etat in Egypt, as charged, it would hardly entrust the delicate enterprise to diplomats living in glass houses—men who were under constant surveillance, their phones tapped, their every conversation and contact monitored. The Swiss Embassy, ever jealous of its reputation as an honest neutral, would hardly have joined such a harebrained undertaking. Only a dictatorship with a tough hide and an addiction to the Big Lie would dare to compound such absurdities.

The crowning absurdity is that seasoned diplomats would, within a few days after their arrest, of their own free will admit everything.

FORCING CONFESSIONS

When free governments arrest spies and saboteurs, domestic or foreign, they need all the resources of their police and judicial systems to prove it. **But the totalitarian dispensers with such old-fashioned inconveniences.** They have developed techniques for extracting confession, into a fine art.

Referring to this totalitarian black magic, C. L. Sulzberger recently wrote in the New York Times: "We saw in the

famous Stalin purge trials, the satellite and-Tito trials and fake spy trials both in Russia and Eastern Europe how the accused admitted patently false and often impossible sins. The Nazi Gestapo made victims implicate real persons whom they knew. But the M.V.D. system has been to force implication of people the accused never knew and had not even seen."

Khrushchev himself, in the recent 22nd Congress of his ruling party, admitted that his gory predecessor had murdered thousands of innocent men and women all of them "self-confessed" plotters. Indeed, there is a whole literature of analyses of brainwashing and torture to produce "confessions" as practised by dictators.

Evidently Nasser has been an apt pupil of both the Red and the Brown practitioners of these obscene arts. After all, even if the French diplomats were guilty, common sense is our guarantee that they would not have confessed it all so promptly and obligingly, as Cairo wants the world to believe they did. **The odor of the torture chamber and the pharmacopoeia of brain-numbing drugs, hang thick over the whole affair.**

The Free World, and the United States especially, have neither the moral nor the political right to look on slyly, indifferently, while incredible confessions are squeezed out of the citizens of a loyal ally.

FANTASTIC LARCENY

Nasser began his unsavory career with a fantastic piece of larceny when he seized the Suez Canal. Unfortunately he was allowed to keep the loot, so that today he alone decides what countries may or may not use that vital artery of world commerce. Since then he has applied his talents for thievery by seizing all attractive private businesses and fortunes in his own country. And now he caps the systematic looting with a plot-and-purge sensation of the familiar Nazi and Communist type. His contempt for world opinion seems to have grown in direct ratio to his political and economic failures.

America's burdened taxpayers have been loading this dictator with millions in loans and grants, thereby helping to subsidize his crimes and insults even to the point of badgering and torturing the plenipotentiaries of France, our traditional Ally. The thought is shocking and humiliating. It is a tragic irony that you and I, through our Government, have in some measure been financing Nasser's depredations!

OUR DUTY NOW

If Nasser's Egypt continues to get away with its high-handed conduct, it will assuredly provide a tempting example to other predatory dictators. They will see it as proof that they can engage in large-scale larceny studded with torture without risking the loss of American aid.

How long shall we subsidize with taxpayers' dollars evil dictatorships that engage in torture, steal private property, defy the conscience of free men?

The time is over-ripe for the United States to take a new and hard look at this dismal picture. And clearly Nasser has earned the distinction of being the first object of this scrutiny—without a day's delay. **History will not forgive us if we let him get away with his latest infamy!**

Presented as a Public Service by International Latex Corporation 350 Fifth Ave., N.Y.C.

YOU AND EVERY MAN IN BUSINESS ARE TRUSTEES OF THIS NATION AND THE WORLD

NASSER'S APPROACH TO CONGO AFFAIRS

ARCHIVES
RECORDED IN
4102213

Sorting prejudice from principle

By MICHAEL ADAMS, our Middle East Correspondent

It used to be a wry joke among correspondents in Cairo that if you started to talk to an Egyptian about the weather, before long you found that the discussion had shifted to the Palestine problem. Today, even if you start with Palestine, it will only be a matter of minutes before you find you are talking about Africa.

Cairo is full of Africans, many of them the self-appointed leaders of "nationalist" movements, each with its own headquarters and a place in the councils of the Afro-Asian Secretariat, an agency which has its headquarters at the University of Ai Azhar. The Egyptian press devotes the bulk of its editorial comment to African affairs, the Voice of the Arabs broadcasts for many hours to the African continent, and the Egyptian Government has a special department for and beamed to the African peoples. The Arab League, whose headquarters are in Cairo, devotes a great deal of time and attention to conducting a constant stream of conferences and seminars to persuade the Africans that their best friends are in the Arab world, and in particular in Cairo.

Nasser's aim?

What is the object of all this frenzied activity, of the press campaigns, the organised demonstrations, the unending series of conferences (a new "African Congress" is to be opened by President Nasser this week, and the "African Peoples' Forum" delegates to the United Nations)? Nasser's more objective critics would say that he is trying to gain international bargaining power by organising Afro-Asian opinion into a force capable of dictating terms to the West. They say that he seeks an escape from the failures of his pan-Arab policies, or that he simply cannot resist an opportunity to extend his own political influence, or even that he wishes to reach the lunatic fringe of a Soviet alliance with the Soviet Union, whose aims he is deliberately furthering by an African policy which has certainly brought him close to the Soviet line in the Congo.

Nasser's own answer would probably be that he is trying to rescue the Congo from the chaos and anarchy which would befall it if Africans were not to choose their own political future. And before reflecting this explanation of his worth while looking at the events of the last year, in the Congo in particular, it is only because the motives and the vehemence of Egyptian action in Africa; for the lack of any such understanding, on all sides, has done more than anything else to bring the United Nations mission to the Congo so near to failure.

Israel's advance

Before the beginning of the Congo crisis, Nasser's interest in Africa was lukewarm. He was committed to opposing "imperialism", wherever it still existed, and this demanded a general Egyptian campaign directed against the colonial powers in Africa; but Nasser was convinced that the current of events would sweep the colonial powers out of Africa anyway, and that all he needed to do was to hurry their withdrawal. He had been concerned since 1957 about Egypt's Suez campaign had opened up to them the Gulf of Aqaba—that invaluable escape route through the Arab blockade —the Israelis had embarked on a careful and systematic attempt to push the Africans with the help of their close relations with the new nations rising to independence. But it was only when the political implications of this policy dawned on Cairo that Nasser became seriously worried. And he was worried for two reasons.

First, the Israeli possibility of a general alliance with the Arabs, with their technical expertise and their political sophistication, might so capture the minds and hearts of the young Afro-Asian peoples that in time they would be able to rally Afro-Asian support for a UN resolution demanding the closure of the Suez Canal. This would be a decisive blow to Nasser's prestige, both as a neutralist and an Arab leader.

Second, he began to listen to those of his advisers who urged that Egypt was wounding herself but as a go-between for the retiring imperialists, who hoped through her to retain under a different guise their economic and political position in the former colonial territories. The position just before the Congo was stated by independence. Nasser had previously felt that events in Africa were moving inevitably to his advantage, that with his anti-colonialist record and his stature as the spokesman of an African community he had the inside track in Africa. Now he was suddenly faced with the conviction that the imperialists and the Israelis, his two principal enemies against whom he had so often proclaimed his unyielding hostility before the United Nations, were supporting him the very peoples on whose support he depended for his wider designs. It was the watershed as far as Nasser's African policy was concerned; and if we look at the situation from his point of view, it is not of accident to understand that the worst of his reason has been all his worst suspicions seemed to be confirmed by the course of events in the Congo.

Embassy burned

Perhaps it is unnecessary to underline the violence of that reaction—but it is important to recognise it, and to note the sacrifices which Nasser has made in the hope of maintaining his reputation in the Afro-Asian world. To link himself as closely as he did with the Soviet approach to the Congo was not an easy or welcome step for Nasser. He would be no less discredited in Africa "imperialist" one. To break than an imperialist, one. To break publicly with Mr Hammarskjöld, with whom his relations have always been excellent, can have been no more palatable. But the episode of the burning of the Belgian Embassy in Cairo perhaps gives the best illustration of the lengths to which Nasser was prepared to go in defence of positions which he felt were vital to him. The events of February 15, when the Belgian Embassy was gutted by a Cairo mob and the American Embassy

NOTHING TO BE WRITTEN IN THIS MARGIN

Quatre agents du ministère des affaires étrangères spécialement accrédités par le Gouvernement français comme membres d'une commission instituée par les accords de Zurich du 22 août 1958 ont été arrêtés, mis au secret, obligés de paraître à la télévision égyptienne pour faire des « aveux », et, ce qui est plus grave, vont passer en jugement.

Quel était le rôle qui leur était confié par le gouvernement français ? Je cite encore, car je crois que sur ce point il ne faut aucune improvisation : « ... d'être membres d'une commission ayant pour tâche de prêter ses bons offices, auprès des autorités égyptiennes compétentes en matière de séquestre, à tout ressortissant français concernant ses biens et ses droits ».

Le ministre des affaires étrangères de la République arabe unie — et ceci est capital — avait formellement reconnu, par une note du 23 avril 1959 publiée au *Journal officiel* du Caire, « les privilèges et immunités diplomatiques concernant aussi bien les personnes que les locaux occupés par la commission ». D'ailleurs, il s'agissait d'accords d'Etat à Etat qui protégeaient cette mission selon les principes généraux du droit international, lequel exige, comme vous le savez, impérieusement le respect, faute de quoi évidemment il n'existe plus du tout de droit des gens. Même lorsque deux pays se déclarent la guerre, les diplomates peuvent regagner le territoire national sans être inquiétés et les bâtiments — nous l'avons vu lors des deux dernières guerres que nous avons subies — contenant les archives ont toujours été respectés.

Enfin l'ambassade suisse, chargée des intérêts de la France au Caire malgré des démarches réitérées, n'a même pas pu entrer en rapport avec les diplomates arrêtés ainsi que beaucoup d'autres français incarcérés.

Je n'ai pas l'intention ici de dire un mot des accusations sur lesquelles je ne suis pas renseigné ; d'ailleurs je souhaite que M. le ministre des affaires étrangères nous informe. Je ne m'occupe que de l'aspect franco-égyptien de l'affaire.

Ce qui nous paraît essentiel, monsieur le ministre, c'est de connaître maintenant les décisions que vous avez prises pour mettre un terme à des procédés qualifiés d'ailleurs, par des journaux aussi sérieux que *La Gazette de Lausanne*, de « procédés semblables à ceux qui avaient été employés lors du fameux incendie du Reichstag ».

Pouvons-nous, après avoir supporté l'exhibition de ces prétendus espions français à la télévision égyptienne, accepter qu'un procès se fasse en Egypte pour des motifs que nous contestons et, s'il se fait, avons-nous envisagé le discrédit que cela risque de jeter sur nous dans le monde, et notamment en Orient, si sensible à ce que, dans « l'itinéraire de Paris à Jérusalem », Chateaubriand appelait déjà « le pays du monde où l'on a le plus le respect de la force » ?

Je crains aussi que notre influence spirituelle et culturelle, pour laquelle vous luttiez — je tiens à le dire pour vous en rendre hommage — soit aussi atteinte par cette affaire que notre influence politique.

Là encore, je pose une question : imagine-t-on que l'U. R. S. S. serait restée impassible si elle s'était trouvée dans une situation comparable ? En 1961 — c'est un précédent — une très violente campagne anti-soviétique a éclaté dans la presse égyptienne. On y comparait l'U. R. S. S. — ce qui était évidemment l'injure suprême — aux impérialistes colonialistes occidentaux. Mais le Gouvernement égyptien, pour sa part, dans le même temps, multipliait les démarches auprès de l'U. R. S. S. et même un télégramme de sympathie était envoyé par M. Nasser à M. Khrouchtchev pendant que cette campagne anti-soviétique se développait. Par ailleurs, quelques jours après, Nasser nationalisait le commerce du coton et promulguait une loi fermant la bourse d'Alexandrie.

Autre exemple, plus caractéristique : la Syrie qui formait avec l'Egypte la République arabe unie, orgueil suprême de Nasser, décide, il y a peu de semaines, de rompre tous les ponts avec l'Egypte. En une nuit, l'armée liquide l'occupation égyptienne ; le drapeau national syrien reparait ; les représentants de Nasser doivent s'enfuir ; l'homme de confiance de Nasser, le colonel Serraj est même arrêté à Damas. Il est alors très intéressant de voir quelle a été la réaction de l'Egypte.

Premier temps : affolement au Caire. Nasser veut contester la validité de l'opération de Damas ; il affirme que ce mouvement n'est qu'une sédition qui d'ailleurs ne change rien à l'union des deux pays au sein de la R. A. U.

Deuxième temps : deux jours après, vous voyez que cela va vite : Nasser ne parle plus que de s'efforcer d'empêcher la reconnaissance du nouvel Etat syrien. Il prend la décision de rompre les relations diplomatiques avec les pays qui reconnaissent le gouvernement syrien. Nouvel échec.

Troisième temps, en moins de dix jours, vingt gouvernements reconnaissent le gouvernement syrien. Alors Nasser retire sa menace, il accepte même la rentrée de la Syrie à l'O. N. U.

Quatrième temps : Nasser est obligé de faire son autocritique. Après avoir admis que c'était un des coups les plus

graves que l'Egypte ait reçu, un véritable coup de poignard dans le dos, plus grave que celui de Suez, dans une série de déclarations, il reconnaît l'échec total.

Enfin, cinquième temps, et c'est la conclusion, c'est l'épilogue : avant-hier, aux élections syriennes, les candidats de Nasser sont chassés. Il reste quatre députés qui avaient appartenu au Parlement de la République arabe unie, les électeurs syriens marquant ainsi leur volonté de se dissocier complètement de l'Egypte et de rejeter ce qui avait été la politique de la République arabe unie.

Pendant ce temps, Nasser préfère, plutôt que de réagir à tous ces échecs, faire diversion en attaquant la France.

Comme l'écrivait M. André-François Poncet dans le *Figaro*, Nasser, dans cette affaire, « lance un défi à la morale et au droit ».

Le problème est de savoir ce que va faire la France. On nous dit, dans les informations officieuses, que le conseil des ministres a envisagé toutes les possibilités de rétorsion et de recours aux organismes internationaux. Mais lesquelles, monsieur le ministre ? On nous parle de boycott économique de l'Egypte. Ce boycott dépendrait de l'appui que nous pourrions recevoir de nos alliés et en particulier des Etats-Unis. Sommes-nous sûrs d'obtenir ce soutien ? Si demain, c'est une question extrêmement grave, nos compatriotes étaient condamnés, n'aurions-nous d'autres recours que de faire des démarches auprès de l'Allemagne pour qu'elle agisse sur les allemands nazis si puissants auprès du Gouvernement égyptien ? Je ne pense pas que ce soit votre idée, car ce serait, avouez-le, la plus tragique des humiliations !

Qu'allons-nous donc faire ? La politique suivie jusqu'ici par la France avec le Caire est un échec total. En effet, en 1956, le montant des avoirs français en Egypte, en ne tenant pas compte du canal de Suez, était de plus de 40 millions de livres, soit 40 milliards de nos francs. Actuellement nous n'avons obtenu le transfert d'un million et demi de livres. 95 p. 100 des avoirs français détenus en Egypte ont été complètement perdus.

Sur 2.500 dossiers ouverts, cinquante ont été clos après opération de déséquestration, liquidation et transferts ; 1.500 avaient fait l'objet de déséquestration mais, il y a un mois, le Gouvernement du Caire, sans en donner les motifs, remit sous séquestre la plupart de ces biens. L'application de ces accords a donc été extrêmement décevante pour nous. C'est une véritable duperie.

On me dira que c'est la même chose pour tous les pays. Hélas non ! Si nous comparons ce qui s'est fait pour l'Angleterre, on s'aperçoit qu'elle a obtenu le paiement forfaitaire de 27 millions de livres, ce qui lui a permis d'indemniser ses nationaux pour leurs biens qui ont été liquidés, pillés ou endommagés.

Nous apprenions hier soir — nous allons être mieux informés par vous monsieur le ministre — que le Gouvernement français avait décidé de faire connaître aux différentes ambassades françaises à l'étranger, pour qu'ils les communiquent aux gouvernements auprès desquelles elles sont accréditées, les détails de l'opération menée par les autorités égyptiennes. Ces pays étaient, je l'espère, déjà complètement informés de cette affaire, mais je dis que si la France qui est, notamment en Orient, le symbole du droit des gens subit sans réagir avec plus de vigueur et avec plus de violence, si elle subit, dis-je, un pareil affront, elle perdra une très grande partie de son prestige et d'autres coups lui seront bientôt portés.

Pour montrer avec quelle persistance maintenant on ne craint pas de nous affronter et même de nous défier — rappelez-vous les propos récents de l'abbé Fulbert Youlou. Au moment de quitter le château de Champs mis à sa disposition par le Gouvernement français et après des fêtes somptueuses en son honneur, l'abbé Fulbert Youlou a déclaré : « Si nous sommes déçus, si la France nous déçoit, il sera temps pour nous de quitter la Communauté et de vous dire adieu ».

On a beau avoir l'habitude d'être traités sans façon, quand on entend de tels propos, on en reste pantois. De quoi s'agit-il ? D'une demande concernant la construction du barrage de Kouilou, ce qui représente entre 250 à 300 milliards d'anciens francs !

MM. André Cornu et Joseph Raybaud. Et nos collectivités locales.

M. Edouard Bonnefous. Alors reconnaissons que cet abbé, qui ne semble pas avoir fait sienne la doctrine du Christ dont « le royaume n'est pas de ce monde », a plutôt adopté une formule chère aux voleurs d'autrefois : la bourse ou la vie ! (Sourires.)

Nous espérons que le Gouvernement français, avant de répondre, n'oubliera pas, comme le rappelle mon ami M. André Cornu, les immenses retards des investissements dans la métropole et nos besoins prioritaires.

Mais si j'ai évoqué ces deux questions subsidiaires, c'est qu'à mon avis un problème très grave se trouve ainsi posé, mes chers collègues, à notre pays, problème dont l'opinion publique prend

de plus en plus conscience et sur lequel j'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez nous donner quelques explications.

La France, ayant volontairement décolonisé, peut-elle cependant devenir un banquier, mais un banquier maltraité, injurié et jamais remboursé ? (Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.)

Vous savez, mes chers collègues, quels sont les crédits prévus au budget que nous sommes en train de voter pour les pays qui appartenaient autrefois à la Communauté et pour ceux qui en font encore partie, pour combien de temps encore, après ce qu'a dit l'abbé Fulbert Youlou : des centaines de milliards.

En ce qui concerne le Maroc, nous avons dépensé, en 1961, 13 milliards d'anciens francs pour les trois formes d'aide, dont plus de 2 milliards et demi rien que pour les achats de vin. Pour la Tunisie, nous avons dépensé, en 1961, pour les trois formes d'aide, environ 10 milliards dont 4 milliards pour le vin et 1 milliard et demi pour les céréales. Je ne parle pas ici du rôle de nos concitoyens dans l'économie de ces pays.

La question que l'on nous pose de plus en plus et que nous ne pouvons pas ne pas nous poser est la suivante : à partir du moment où les pays que nous aidons méprisent leurs engagements et considèrent nos nationaux comme des otages, et à partir du moment où l'on estime que notre calme est impuissance ou irrésolution, alors les conséquences seront dramatiques et prochaines. Encore faut-il que nous définissions notre politique. Si nous ne faisons rien, c'est tout le problème des investissements qui se trouvera posé. Comment pourrez-vous engager nos concitoyens à faire des investissements devant notre impuissance à les protéger ? Comment garder des illusions sur les bienfaits d'une coopération basée sur des investissements massifs si la violence devient la règle, si les Français sont bafoués, molestés, arrêtés sans que nous puissions réagir.

Le rapatriement des Français d'Egypte a déjà coûté à la France un milliard d'anciens francs ; celui des Français du Maroc, 100 milliards ; celui des Français de Tunisie, 30 milliards. Le nouveau projet, qui ne comporte pas le rapatriement des Français d'Algérie, nous coûtera, estime-t-on, 500 milliards. Il faut alors, si nous sommes considérés comme un banquier, que nous ayons des garanties sur nos débiteurs. Il faut que nous fassions savoir à chacun des pays qui bénéficient de notre aide que toute spoliation, tout dommage, tout blocage de capitaux viendra en déduction de ladite aide.

Il faut s'opposer à ce que l'aide française sorte de la zone franc et soit progressivement utilisée pour des achats accrus hors de la zone franc. Il faut enfin que la France se décide à établir une balance des comptes avec chacun des pays auxquels elle accorde une aide directe ou indirecte.

Je demande formellement où en sont les études sur la garantie internationale des personnes et des biens dans les pays sous-développés ?

Je rappelle que l'Angleterre a sur nous un avantage considérable car les encaisses de la plupart des pays qu'elle aide se trouvent généralement à Londres et, par conséquent, elle dispose de moyens de rétorsion permanents. La politique soviétique à l'égard des pays sous-développés ne s'inspire pas, tant s'en faut, de notre générosité. (Applaudissements sur divers bancs au centre gauche et à droite.)

Dans les dramatiques circonstances actuelles, deux politiques s'offrent à nous. L'une consiste à dire au Gouvernement : « tout ce qui arrive est votre faute, seul votre départ peut arranger les choses ! » Si j'étais partisan de cette politique, je le dirais ! Mais d'autres l'ont dit avant moi et dans d'autres termes !

Voici en effet en quels termes on s'adressait à un gouvernement qui vous précédait.

« La lâcheté à laquelle s'abandonnent nos dirigeants s'apparente à la lâcheté des gens de Vichy. Tout faire pour éviter l'incident. Tout faire, y compris perdre l'honneur, abandonner les principes les plus sacrés de l'Etat et de la liberté. Si un incident, ou plutôt lorsqu'un incident surgit, parce que la lâcheté appelle l'outrage comme l'eau va à la mer, alors, comme du temps de l'occupation, on s'étonne, on pleurniche, on trouve des formules, on cherche des procédures, on invente des explications, puis, on se hâte d'oublier, c'est-à-dire qu'on attend l'outrage suivant... Ah ! quand cesserons-nous de souffrir mille hontes ? Ah ! quand la France se retrouvera-t-elle dans ceux qui sont chargés de la représenter et de la gouverner. » (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Eh bien ! je ne vous dirai pas cela, et d'abord parce que ce n'est pas le ton que j'emploie à l'égard des gouvernements, même quand je n'appartiens pas à la majorité ; c'est le ton de votre Premier ministre, car c'est M. Michel Debré, alors qu'il était dans l'opposition, qui écrivait ce que je viens de vous lire dans un article de *Carrefour* du 2 avril 1956 dont vous reconnaîtrez la tragique actualité. (Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.)

En ce qui me concerne, au contraire, quand le sort de la France est en cause, quand elle est attaquée, quand elle est bafouée à l'extérieur, je ne trouve aucune consolation dans l'idée que c'est la faute du Gouvernement, même si je ne le soutiens pas. (Très bien !) Je préfère la politique qui se pratique dans les grandes démocraties anglo-saxonnes : l'opposition et la majorité doivent, en pareil cas, mettre un terme à leurs querelles et chercher une bonne fois les causes du mal et les moyens d'y remédier.

La France a pratiqué une véritable politique de décolonisation. Elle était en droit d'attendre, avouez-le, une autre attitude à son égard. L'opinion en est plus profondément troublée que vous ne le pensez. Quand notre pays voit se dresser brusquement tout le monde qui l'attaque et qui lui dit « colonialiste ! » après la décolonisation et alors qu'il poursuit un effort considérable d'investissement, c'est un sentiment de révolte qui l'anime.

S'interrogeant sur les raisons de l'échec de notre politique, M. Raymond Aron dans une récente étude se demande s'il ne fallait pas faire l'inverse de ce qui a été fait : « Octroyer moins et marchander plus, ne pas prétendre imposer à l'adversaire la procédure de la décolonisation. On ne décolonise pas dans le style de Louis XIV. On ne fait pas la guerre pour sauver le style de l'abandon. » (Applaudissements à droite.)

Si, comme le dit M. Raymond Aron, posant ainsi tout le problème de notre récente politique, « on met le style au-dessus de la substance », cela nous contraint à nous faire respecter partout dans le monde et à ne subir aucune humiliation, cela nous oblige à opter pour une politique à la Salazar, une politique qui ignore volontairement tout ce que nous considérons ici comme « l'évolution fatale de l'histoire ». Il eût fallu se maintenir en Inde, en Afrique, au Maroc, en Tunisie, en Algérie ! Il faut, comme le Portugal, être indifférent aux résolutions comme celle qui a été votée en avril dernier par 73 voix contre 2 et 9 abstentions, enjoignant le Portugal d'octroyer l'indépendance aux populations de l'Angola !

C'est une politique difficile — ce n'est pas la mienne — mais reconnaissez qu'elle a, dans tous les cas, sa noblesse, sa logique et qu'elle offre des avantages réels.

Mais si l'on opte pour la politique inverse, si l'on fait des concessions considérables au risque de causer un trouble profond dans l'opinion, alors il faut réussir ! Ce n'est pas hélas ! réussir que de continuer à se faire injurier en se faisant traiter de colonialistes, en voyant nos ambassades saccagées au moment où nous faisons un effort de décolonisation prodigieux.

Réussir, cela suppose la définition d'une politique en commun — c'est sur ce point que je terminerai — cela veut dire réviser notre politique car je ne pense pas qu'il soit bon de négocier du sort de Bizerte six mois après la bataille. Je ne pense pas non plus qu'il faille attendre le saccage de l'ambassade de France au Maroc pour libérer Ben Bella. On pouvait envisager cette libération avant ou plus tard mais à mon avis elle fut trop tardive ou trop précipitée.

Reviser notre politique, cela veut dire surtout de ne pas pratiquer à l'organisation des Nations Unies la politique de l'absence et du silence. Nous avons la chance de pouvoir confondre nos adversaires de mauvaise foi en rappelant tout ce que la France a fait dans le sens de la décolonisation. Nous pouvions justement montrer un visage nouveau de la France. Et, ce jour-là, nous n'étions pas présents et nous les avons laissés nous attaquer en donnant l'impression, même à ceux qui étaient nos amis, de notre culpabilité, ce qui était faux parce que nous n'étions pas coupables !

Reviser notre politique, cela veut dire enfin, et pour beaucoup d'entre nous c'est l'essentiel, ne pas se complaire dans une attitude désabusée, cela veut dire — et MM. Portmann et Le Bellegou ont développé cette idée dans deux discours remarquables : « intégration de l'Europe » et non « Europe des patries », cela veut dire renforcement de la communauté atlantique et non volonté d'autonomie au sein de l'alliance Atlantique !

Je suis de plus en plus persuadé, et les événements le prouvent, que tout ce qui nous isole souligne notre faiblesse. Dans le monde actuel, qui ignore les principes essentiels du droit et du respect de la personne humaine, dans le monde actuel si dur aux faibles et si dur aux isolés...

M. André Cornu. Très bien !

M. Edouard Bonnefous. ... ce n'est pas dans la voie de la solitude qu'il convient de s'engager, mais dans celle des communautés politique, économique et militaire. Seule l'union la plus étroite des démocraties peut encore sauver la cause de plus en plus menacée de la liberté. (Vifs applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. La question orale avec débat qui avait été posée il y a quelques jours par M. Edouard Bonnefous, portait sur les graves incidents qui ont eu lieu récemment, pour ce qui concerne la France, au Maroc et en Egypte.

J'ai tout de suite accepté, très volontiers, d'y répondre le plus tôt possible, car il m'a semblé qu'il était bon que les assemblées parlementaires et, au-delà d'elles, l'opinion publique, fussent informées très exactement de la situation. Par conséquent, je répondrai, et ce sera l'essentiel de mon exposé, à M. Edouard Bonnefous sur ses deux questions.

Je note, d'autre part que mon interpellateur, si j'ose m'exprimer ainsi...

M. Edouard Bonnefous. Avec la Constitution de 1958, les interpellations ne sont plus possibles !

M. le ministre des affaires étrangères. ... a élargi ou orienté différemment le débat en posant, au sujet de ces incidents, un certain nombre de questions autres dont la plus importante, m'a-t-il semblé, portait sur les conséquences que le Gouvernement entendait tirer sur les plans financier et économique, de ce qu'il est convenu d'appeler la décolonisation. Il a fait appel à un sentiment que je crois très répandu dans l'opinion publique, que la décolonisation est un fait et qu'il est fâcheux, ou tout au moins discutable, de continuer à aider dans des proportions analogues les Etats placés autrefois sous notre souveraineté et devenus indépendants.

C'est là un vaste débat et je pense qu'il ne sera pas terminé aujourd'hui !

M. Edouard Bonnefous. Je ne suis pas tellement hostile à l'aide, je le suis à la façon dont elle est présentement pratiquée et dont les événements récents prouvent qu'elle ne peut nous mener qu'à des malheurs !

M. le ministre des affaires étrangères. Je viendrai à cette précision dans un instant. Tout ce que je veux dire pour le moment c'est que, en effet, la question se pose, et se posera aussi dans l'avenir, de savoir si la suite de la décolonisation — ce que l'on appelle vulgairement, dans l'opinion publique, « le repliement dans l'hexagone » — est une forme d'isolement. M. Bonnefous a bien voulu, tout à l'heure, condamner les isolements et l'on peut évidemment en discuter.

En ce qui concerne le cas particulier du Maroc et de l'Égypte, je voudrais préciser, s'agissant toujours de l'aide financière et économique de la France, que bien entendu nous n'avons jamais au cours de ces dernières années, ni d'ailleurs dans le passé, apporté à l'Égypte la moindre aide économique et financière et que, par conséquent, la question ne se pose pas sur ce terrain.

En ce qui concerne le Maroc, M. Bonnefous a chiffré à 13 milliards — et je ne voudrais ni approuver, ni réfuter ce chiffre de mémoire — le montant des aides de toutes sortes que la France accorde annuellement au Maroc et ce chiffre me paraît assez vraisemblable a priori.

Je voudrais préciser simplement à ce sujet que, de toute façon, quel que soit le chiffre, à un ou deux milliards près, l'essentiel, et de loin, c'est-à-dire beaucoup plus de 50 p. 100 de l'aide que nous apportons au Maroc, réside dans la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la culture, ce qui comprend, d'une part, les écoles françaises que nous entretenons au Maroc, tant pour les enfants des Français qui y sont installés que pour les enfants des Marocains et, d'autre part, l'aide technique sous forme de prêts d'enseignants que nous apportons à l'enseignement marocain, et je crois que de toutes les formes d'aide celle-là est la moins contestable.

Cela étant dit — et je n'ai en aucune façon la prétention d'épuiser maintenant ce grand sujet — j'en viens aux deux événements qui font l'objet du présent débat et entre lesquels je tiens à souligner, dès l'abord, qu'il existe une différence essentielle, la différence entre l'absence de la protection légitime due par un Gouvernement à une ambassade étrangère établie sur son sol et l'entreprise délibérée d'un Gouvernement de monter, aux fins d'une opération de politique intérieure et en violation de toutes les règles du droit des gens, une machination dont sont victimes les représentants officiels qu'il a accueillis sur son sol.

En ce qui concerne les incidents de l'ambassade de France à Rabat du 11 novembre dernier, qui entrent dans la première des catégories que je définissais à l'instant, je ne pense pas qu'il soit utile de rappeler le détail des faits. Une manifestation populaire, annoncée depuis la veille, après s'en être pris au consulat de France et avoir été repoussée par les forces de l'ordre, s'est portée sur l'ambassade où elle a pu pénétrer et rester assez de temps pour saccager une partie du rez-de-chaussée.

Il n'est pas niable que ces faits n'ont pu se produire que parce que la police était en nombre insuffisant aux abords de notre ambassade. Dès que la police est apparue, les manifestants se sont retirés mais des dégâts substantiels avaient été commis et, ce qui est plus grave encore, il avait été porté atteinte à la règle fondamentale de l'inviolabilité des locaux diplomatiques. (Très bien !)

Le Gouvernement, bien entendu, a sur le champ élevé les protestations les plus vives auprès du Gouvernement marocain contre la carence du service d'ordre, tant par la voix de notre ambassadeur à Rabat que par la mienne propre auprès du chargé d'affaires

du Maroc à Paris en l'absence de l'Ambassadeur. Les autorités marocaines ont immédiatement exprimé leur regret et formulé des excuses. Les jour même, le Directeur du cabinet royal, envoyé auprès de M. Roger Seydoux par Sa Majesté le roi du Maroc, puis le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères présentèrent les excuses du Gouvernement marocain tandis que je recevais de mon côté celles du Chargé d'affaires du Maroc à Paris. Le 13 novembre, le Souverain exprimait lui-même ses regrets à notre ambassadeur.

D'autre part, en réponse à la demande que nous avons formulée, le Gouvernement marocain a, le 21 novembre, informé officiellement notre représentant qu'il rembourserait intégralement le montant des dommages causés aux locaux de notre ambassade et de notre consulat général à Rabat.

Enfin, et c'est peut-être ce qui à mes yeux est le plus important, le Gouvernement marocain a donné au Gouvernement français, par les voies les plus officielles tant à Rabat qu'à Paris, l'assurance qu'à l'avenir toutes les mesures seraient prises pour maintenir, en toutes circonstances, la sécurité non seulement de nos missions officielles, mais de l'ensemble de nos compatriotes établis au Maroc. Si regrettables que soient les événements du 11 novembre, le Gouvernement peut, dans ces conditions, considérer que l'incident est clos. (Exclamations à droite.)

Il en est tout autrement de la scandaleuse affaire du Caire et le Gouvernement partage pleinement à ce sujet l'émotion et l'indignation qui sont, j'en suis sûr, celles du Sénat et de l'opinion publique française tout entière.

Les autorités de la République arabe unie ont arrêté au Caire, dans la nuit du 23 au 24 novembre, le président de la commission des biens français, deux de ses collaborateurs, le chef de notre mission culturelle, un secrétaire de la commission et trois de nos compatriotes établis en Égypte.

La commission des biens français — M. Bonnefous l'a rappelé tout à l'heure — avait pour tâche d'appliquer les accords de Zurich d'août 1958, c'est-à-dire de régler les problèmes nés de la crise de Suez pour ce qui concerne les biens et les intérêts français. Nos représentants bénéficiaient des privilèges et immunités qui découlent des principes généraux du droit international, puisqu'ils étaient les membres d'une mission officielle accréditée par le Gouvernement français pour l'application d'un accord international. Ces immunités avaient été en outre formellement reconnues par les autorités égyptiennes dans une note du 23 avril 1958, déjà citée, adressée au Gouvernement français. Le Gouvernement égyptien était donc bien, en la matière, lié à la fois par les règles générales du droit et par un engagement international précis. Il avait d'ailleurs conformé sa législation interne à cet engagement. Un décret présidentiel, publié au *Journal officiel de la République arabe unie*, avait confirmé ces privilèges et, parmi eux, l'inviolabilité des locaux occupés par la commission et l'immunité de juridiction dont jouissaient ses membres.

Les autorités du Caire ont donc violé, de façon scandaleuse, ces engagements, commettant ainsi une infraction sans précédent aux règles les mieux établies du droit international.

Au-delà des aspects purement juridiques, une affaire de cet ordre pose les problèmes politiques les plus graves, car elle met en cause les principes mêmes qui sont à la base des relations pacifiques entre les Etats.

Nous n'avons, jusqu'ici, reçu officiellement aucune précision sur les motifs de ces arrestations. Cependant la propagande égyptienne, sous toutes ses formes, a lancé contre nos représentants une série d'accusations allant de l'espionnage à la propagande politique et à l'organisation de l'assassinat du chef de l'Etat égyptien, accusations qui ne constituent qu'un tissu d'invéraisemblances et qui, avec un cynisme total, font éclater la grossière machination policière montée contre nos compatriotes.

Le Gouvernement français a démenti immédiatement, de la façon la plus catégorique, toute cette affabulation, fondée à notre connaissance sur deux séries de documents : d'une part les rapports parfaitement normaux que notre mission envoyait à Paris sur la situation économique et financière de la République arabe unie, rapports dont la police égyptienne a trouvé les copies en violant les locaux de cette mission ; d'autre part, les bandes d'écoute des conversations privées de nos fonctionnaires car, chez ceux-ci comme chez la plupart des diplomates étrangers et chez beaucoup d'Égyptiens, avaient été placés des microphones, suivant l'usage établi dans les Etats policiers et totalitaires.

Ces accusations, parfaitement ridicules et qui feraient seulement sourire si des hommes n'étaient en prison, doivent servir de fondement à un grand procès politique dont on annonce à grand fracas l'ouverture imminente. Procès qui sera sans doute, lui aussi, télévisé, comme les exhibitions de certains accusés, afin de convaincre et d'échauffer une opinion ignorante et passionnée.

Aucune disposition n'a à ce jour été prise par les autorités égyptiennes pour assurer la défense des accusés. Les visas que nous avons demandés le 2 décembre pour des avocats fran-

çais n'ont pas encore été accordés. Aucun avocat local n'a été chargé de prendre contact avec les prisonniers et n'a pu suivre l'instruction. Si vraiment les débats doivent commencer le 9 décembre, comment une défense quelconque pourrait-elle être organisée ?

Jamais même les apparences de la légalité n'ont été aussi ouvertement violées. De quoi s'agit-il, d'ailleurs, derrière cette parodie de complot et cette parodie de justice ? Tout simplement d'une manœuvre politique destinée à tourner contre d'autres, en l'espèce les Français et plus généralement les impérialistes occidentaux, l'énorme vague de mécontentement populaire née en Egypte des déboires politiques et de la faillite économique d'un régime en pleine crise. Procédé cynique et sans doute vain, car nul en Egypte, pas plus qu'ailleurs, ne peut se laisser prendre à tant de mensonges et à tant d'invéraisemblances.

Que peut, dans ces circonstances et en attendant l'inévitable retour des choses, faire le Gouvernement français ? Les temps étant passés où l'on se faisait justice soi-même, c'est d'abord à l'action politique qu'il convient de recourir. Le Gouvernement suisse, qui assure au Caire la représentation de nos intérêts, a fait pour sa part tout ce qui était en son pouvoir et je tiens à l'en remercier ici publiquement. Mais il est clair que seule une action occidentale, vigoureuse et cohérente, peut faire impression. C'est à quoi nous nous employons et je souhaite que l'Occident comprenne qu'il est solidaire de la France dans une affaire où le droit est bafoué aux fins d'une grossière opération dirigée, en définitive, contre l'Occident tout entier.

D'autre part, je tiens à informer le Sénat que le Gouvernement a pris la décision de proposer au Gouvernement de la République arabe unie de porter ce conflit devant un organisme international impartial et, à cette fin, de constituer soit une commission de conciliation, soit un tribunal arbitral ou de saisir la Cour internationale de justice.

Il s'agit de statuer, d'une part, sur la violation d'immunités diplomatiques dont nous accusons le Gouvernement égyptien et, d'autre part, sur les accusations infondées que ce dernier lance contre le Gouvernement de la République. Une note a été remise au Caire par l'ambassade de Suisse, le 3 décembre dernier dans la matinée, pour demander l'acceptation de cette procédure qui devrait comporter, à titre conservatoire, l'élargissement de nos représentants.

Pour un pays qui, comme la France, est respectueux du droit des gens, c'est là une démarche à la fois nécessaire et normale, au surplus conforme à la Charte des Nations Unies.

Il existe un grave différend entre deux Etats, que l'un d'entre eux entend trancher par l'arbitraire et la violence. La France, en prenant une telle initiative, offre de rétablir la légalité en ayant recours aux procédures en usage entre les pays civilisés. Elle manifeste en même temps qu'elle ne craint pas de soumettre à un jugement objectif le procès qui lui est fait par l'intermédiaire de ses représentants. Nous attendons maintenant la réponse du Gouvernement égyptien.

Parallèlement, toutes les mesures conservatoires sont prises dans tous les domaines et le Sénat comprendra que je ne puisse ici entrer dans le détail. Il comprendra aussi que le Gouvernement est appelé à reconsidérer l'ensemble de ses rapports avec un pays qui détient dans des conditions aussi inadmissibles plusieurs de nos compatriotes. Notre action ne se relâchera pas aussi longtemps que le scandale continuera.

En réalité, cette affaire soulève un problème général qui domine dans le monde d'aujourd'hui toutes les relations internationales. Il s'agit du contraste, chaque jour plus marqué, qui existe entre les principes sur lesquels ces relations sont fondées et la réalité des choses. Les principes, je veux dire le règne du droit et une organisation internationale, affirmée dans la théorie, qui a pour mission de veiller au respect de la légalité, de régler les différends entre Etats et de s'opposer à la violence. C'est la justification d'un autre principe, qui est celui du non-recours à la force dans le règlement des différends. C'est aussi, en résumé, toute la Charte des Nations Unies.

La réalité des choses, c'est que, s'il existe un certain nombre de pays — et la France est de ceux-là — pour qui la règle du droit est un impératif respecté, il en est d'autres qui exigent bien haut qu'on la leur applique à eux-mêmes, mais qui n'hésitent pas à la bafouer suivant leur intérêt ou leur bon plaisir.

Voilà pourquoi des incidents se multiplient depuis des années et, pour m'en tenir aux plus marquants concernant d'autres pays que la France, je citerai ceux dont ont été l'objet les Etats-Unis à Cuba et l'incendie de l'ambassade de Belgique au Caire, que M. Bonnefous rappelait tout à l'heure. Il n'est d'autre remède à une telle situation qu'une ferme réaction des Etats civilisés dans leur ensemble, une affirmation systématique de leur solidarité et une action constamment concertée. Telles sont, en tout cas, la position et la politique de la France. (Applaudissements au centre droit et sur divers bancs.)

DEVOLUTION SUCCESSORALE DE DIVERSES EXPLOITATIONS

Adoption des conclusions modifiées d'une commission mixte paritaire.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les articles 815, 832 et 836 du code civil, les articles 807 et 808 du code rural et certaines dispositions fiscales. [N^o 281, 309 (1960-1961) ; 28, 41 et 81 (1961-1962).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.

M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi concernant la dévolution successorale des exploitations agricoles a déjà fait l'objet de deux débats devant le Sénat et devant l'Assemblée nationale. Aussi, le Gouvernement a-t-il jugé utile de réunir la commission mixte paritaire prévue par l'article 45 de la Constitution. C'est dans ces conditions qu'aujourd'hui, je vais rapporter devant le Sénat, non plus au nom de votre commission de législation, mais au nom de la commission mixte paritaire.

Je n'insisterai pas sur les articles 2, 4 et 4 bis qui ne faisaient l'objet d'une seconde lecture que pour des questions de forme, d'autant plus que la commission mixte paritaire a retenu le texte qui avait été adopté par votre Assemblée. Aussi dans cet exposé, je ne dois m'arrêter que sur trois points.

J'évoquerai tout d'abord la question des droits de l'héritier qui reste à la terre en cas de partage de l'exploitation, articles 3 bis et 5 du projet ; ensuite je vous parlerai des difficultés concernant les dispositions transitoires et, enfin, je vous exposerai dans quelles conditions la commission mixte paritaire vous propose un article 10 nouveau du projet qui règle la question de l'attribution des droits sociaux correspondant à l'appartement habité par un héritier.

Vous vous souvenez très certainement, mes chers collègues, que la difficulté la plus grande qui existait entre l'Assemblée nationale et le Sénat était celle concernant les dispositions de l'article 3 bis et, par voie de conséquence, de l'article 5 du projet de loi ; c'étaient les dispositions concernant l'attribution en jouissance.

A deux reprises, nous nous sommes opposés, Assemblée nationale et Sénat, estimant que nous ne pouvions suivre les dispositions votées par la majorité des députés qui avaient cru devoir retenir le principe de l'attribution en jouissance, puisqu'ils avaient eux-mêmes substitué à un texte gouvernemental prévoyant l'attribution de plein droit, c'est-à-dire, sauf dispositions particulières du de cujus, l'attribution de la quotité disponible à l'héritier qui exploitait la terre.

Tout en reconnaissant la nécessité de donner des facilités à l'héritier continuateur de l'exploitation, le Sénat, à la quasi-unanimité, a estimé que c'est à l'Etat qu'il appartenait de donner ces facilités en dégageant les moyens de crédit appropriés et non en lésant certains cohéritiers pour en avantager certains autres.

Le texte de l'Assemblée nationale nous a donc paru imparfait, pour trois raisons. D'abord, il privait en pratique les cohéritiers de l'exploitant de la possibilité de profiter immédiatement de leurs lots, la vente de terres grevées d'un bail étant toujours difficile et l'exploitation directe étant interdite par l'existence de ce bail. Ensuite, il nous est apparu qu'en imposant un bail aux copartageants de l'attributaire, le texte dérogeait gravement au principe selon lequel un bail rural est conclu *intuitu personae*. Enfin, l'application de la règle de l'évaluation des terres compte tenu du bail grevant apparaissait assez difficile à admettre tant sur le plan des principes que sur celui de l'application pratique.

Avec un esprit de conciliation auquel votre rapporteur, au nom de cette Assemblée, j'en suis sûr, tient à rendre hommage, les députés envoyés par l'Assemblée nationale à la commission paritaire ont tenu le plus grand compte de ces objections et je veux ici remercier notre excellent collègue M. Hoguet, rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Je tiens aussi à rendre hommage au travail et aux propositions faites par M. Collette, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques qui, au cours des débats et des réunions de la commission mixte paritaire, a présenté un texte qui a été adopté, je peux le dire, à la quasi-unanimité puisque nous n'avons constaté qu'une abstention, et qui tient le plus grand compte des pensées et des inquiétudes que vous aviez manifestées.

Ce texte transactionnel conserve le principe de l'attribution prioritaire des bâtiments à l'héritier continuateur de l'exploitation. Il accorde à ce dernier un droit de préemption en cas de vente par des copartageants des terres mises dans leurs lots,

✓

CONFIDENTIAL

FROM CAIRO TO FOREIGN OFFICE

Cypher/CTP

FOREIGN OFFICE AND WHITEHALL
DISTRIBUTION

Sir H. Beeley

No. 1203

December 11, 1961

D. 10.39 a.m. December 12, 1961

R. 11.52 a.m. December 12, 1961

PRIORITY

CONFIDENTIAL

Addressed to Foreign Office telegram No. 1203 of December 11.

Repeated for information to: Paris

Washington

Bonn

and Saving to: UKDEL N.A.T.O. Berne

Rome

Ottawa

The Hague

18 DEC 1961

Your telegram No. 1784 and my telegram No. 1179 [sic ? 1197] :
French Property Commission.

I called on Zulficar Sabri this morning, and spoke as instructed in paragraphs 4 and 6 of your telegram under reference. In mentioning the Note of April 23, 1959, I said in addition that I had been surprised to notice that no mention had so far been made of this document in the discussion of the question of immunity in the Cairo Press. I concluded by saying that it would surely have been in accordance with normal practice for the members of the French commission against whom charges had been made, to be expelled from the country rather than being arrested and brought to trial. If the Government of the U.A.R. could not see their way to doing this, I hoped that they would give serious consideration to the French proposals which had been conveyed to them on December 3 by the Swiss Ambassador.

2. Having heard me out, the Deputy Minister picked up a reference I had made (in accordance with your paragraph 8) to your conversation with the U.A.R. Ambassador, and said that if he had seen Kouni before my call he would not have agreed to receive me without first consulting the President. Was I representing the French Government, or N.A.T.O., or the Western world in general? He did not recognize my title to speak on behalf of any government other than my own. Moreover, what action had Her Majesty's Government taken after the piracy committed by the French in

CONFIDENTIAL

/arresting

CONFIDENTIAL

Cairo telegram No. 1203 to Foreign Office

- 2 -

arresting Yugoslav ships on the high seas and in diverting the aircraft carrying Ben Bella and his companions? What had we done in respect of Algerians thrown into the Seine by the French Police, or the massacres being committed by the French in Algeria? He could not discuss the subject further.

3. I said that he had nevertheless asked me some questions which I would answer. In the first place I had made it clear at the outset of my remarks that I was expressing the friendly concern of Her Majesty's Government. At the same time I saw no reason to apologize for the solidarity which existed among the Western Powers. I thought this should be readily understood by the U.A.R., since it was presumably on account of their community of feeling with other Arab States that they took so active an interest in, for example, the affairs of the Sultanate of Muscat and Oman. As for the French actions to which he had alluded, I could not see their relevance to the situation we were discussing.

4. Zulficar Sabri then said that it was impossible that I should know the details of the French affair. I repeated that I had no intention of discussing the substance of the charges against the French officials. If they were in fact to be brought to trial, these were in any case sub judice and neither of us was entitled to express an opinion about them. I had been instructed to approach him on a quite different basis, which I hoped I had made clear. He said that he understood the distinction I was drawing, and repeated that he could not discuss the matter further until he had informed the President of what I had said. I asked him to emphasize that my instructions had been to express the concern of Her Majesty's Government on the basis of their friendly relations both with the U.A.R. and with France. Although the conversation, which lasted for half-an-hour, was frigid on the whole, we parted amicably enough.

5. I did not mention the questions dealt with in your paragraph 5, since these seem to be on the way to settlement. The Swiss are now in contact with the French detenus, and it appears that three French lawyers will be permitted to act as advisers to the Egyptian counsel retained by the defendants. One of them has already arrived in Cairo.

/6. The

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

Cairo telegram No. 1203 to Foreign Office

- 3 -

UG/10/16/270

6. The American Ambassador was seeing Zakaria Muhridin at approximately the same time as my interview with Zulficar Sabri. The German Ambassador has delivered (through Mahmud Riad) the message referred to in Bonn telegram No. 1354. Informing me of this he emphasized the great importance of maintaining absolute secrecy about its existence. He believes its effect would be destroyed at once if it became public, and I hope every effort is being made to prevent a leakage outside the U.A.R.

7. We are telling the Press that matters of interest to the two Governments were discussed at my interview with the Deputy Minister.

Foreign Office please pass Paris, Washington, Bonn and Saving to UKDEL N.A.T.O., Rome, The Hague, Berne and Ottawa as my telegrams Nos. 30, 59, 4, 60, 8, 4, 10 and 4 respectively.

[Repeated Saving Paris and Washington.
Repeated as requested remainder and copy sent to
Telegraph Section C.R.O. for Saving repetition to
Ottawa.]

CONFIDENTIAL

77777

Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the enclosed Terms and Conditions of supply of Public Records' leaflet

CONFIDENTIAL

MR. H. KERN

12/60
RECEIVED IN
ARCHIVED
21 DEC 1960
JG 1016/294

Sir Roger Stevens asked me to receive Mr. Harry Kern today. Mr. Kern edits Newsweek and advises B.P. and Shell on Arab matters. He has recently been in Cairo and secured his usual interview with President Nasser

2. Mr. Kern said that he found Nasser cocky and not greatly dismayed by the Syrian débâcle. At the time of the interview the French Mission had not yet been arrested. Nasser talked mainly about his action against the property owners. He said that the moneyed classes had been largely responsible for his failure in Syria and he could not permit the same thing to happen in Egypt. He thought that he had effectively guarded against any opposition to the régime by merchants and men of property.

3. Mr. Kern commented that Nasser's efforts to step up Egyptian production were producing chaos. He knew of a case in which the brother of Ahmed Husain, the U.A.R. Ambassador in Washington, had had his factory sequestered: the sequestrator had ordered production to be doubled and all the new manager could do was to double the staff, whereupon the influx of untrained workers had brought production to virtually nothing. Mr. Kern did not seem to think that Nasser was gravely threatened financially and economically at present but he said that much would turn on whether United States aid would be increased or not. He showed me the figures for aid in 1961, totalling \$147 m. odd and the existing commitment for 1962, which amounted to \$92 m. odd plus another \$22 m. recently approved. The main proportion of this aid was P.L.480 food. Mr. Kern said that there was little doubt that the U.S. Government would continue aid up to the 1961 level but there was some doubt whether they would increase it to \$200 million, which was what would be needed. Mr. Badeau, the new American Ambassador in Cairo, was keen to raise aid to this level but a number of his staff thought it should be frozen at the existing level.

4. Mr. Kern suggested that the U.S. Government would have to decide whether they would rather pay the higher price for the Nasser régime, for fear that something worse might take its place. He himself scouted the idea that Egypt would relapse into Communism in the event of a failure of the régime. He felt that Communism had been effectively crushed in Egypt. Nasser had told him that he was going to press on with his programme of "Arab socialism" but that he would not attempt to collectivise the peasants. Tito had warned him against this ("we have socialism in Yugoslavia - but no food").

Revolutionary

5. Mr. Kern thought that there were two possible ways in which Nasser might be eliminated. The first, which he thought unlikely, was for Baghdadi and other members of the régime to go to Nasser and tell him to retire into a titular Presidency, leaving the ~~Regency~~ Council to act. The second was that three or four officers who had suffered from the sequestration might take a machine gun and go along and shoot Nasser. When questioned on this latter point, Mr. Kern claimed that a majority of the officers had been damaged by the recent measures against property. He admitted that in the great majority of cases this might only be because of the property of their wives or families, if only because a number of rich families had brought a military man into their household by marriage as a form of protection.

CONFIDENTIAL

Please note that this copy is supplied subject to the Public Record Office's terms and conditions and that your use of it may be subject to copyright restrictions. Further information is given in the enclosed 'Terms and Conditions of supply of Public Records' leaflet

CONFIDENTIAL

6. Finally, Mr. Kern thought that if Nasser weathered the Winter without an economic collapse, his policy in the Spring would be to mount a crusade for the acceptance of Arab socialism in the rest of the Middle East. As regards Nasser's standing in the rest of the Arab world, Mr. Kern thought that his supporters were disillusioned but not completely disaffected. He felt that Nasser was still capable of winning a good deal of support in other Arab countries for the application of his type of Arab socialism, if only because attacks on property were popular with the masses.

7. Discussing the arrest and impending trial of the French Property Commission members, Mr. Kern said that the German Government had been particularly shocked by this and had in fact reached pretty well the end of the road in their relations with the U.A.R. This was a significant change because the Germans had done a great deal for Egypt and had hitherto been particularly forthcoming towards the Nasser régime.

Mr R Stevens }
Mr Crawford }
Eastern Dept. }
Arabian Dept. }
 } Copies sent

John Beith
(J.G.S. Beith)
December 5, 1961.

Copy also sent to Cairo